



CHR news N°56

Mars & Avril 2017



Lettre réservée aux professionnels des Cafés, Hôtels, Restaurants.

10 indicateurs pour améliorer vos campagnes sur les réseaux sociaux

Sur les réseaux sociaux, les indicateurs de mesure et d'analyse sont nécessaires pour mener à bien une communication digitale efficace :

- La mesure de croissance et l'élargissement de la communauté,
- La mesure d'audience (nombre de « j'aime » sur Facebook),
- Le nombre de vues sur vos publications et le nombre de personnes uniques qui voient ces publications,
- Les statistiques de pages de destination : quand vous insérez un lien vers une page de votre site internet sur l'un de vos réseaux sociaux, surveillez les statistiques liées à cette page,
- Le taux de conversion ou clics vers votre site,
- Les Hashtags (#) de votre marque et de votre campagne,
- L'engagement (nombre de partages et de commentaires),
- Les influenceurs sur Instagram qui citent votre marque (mentions de la marque),
- La conversion des visiteurs physiques en communauté (nombre de connexions wifi, appareils connectés...),
- Le temps passé par vos collaborateurs sur vos campagnes.



François Legoupil
Responsable
National de la
Filière Cafés,
Hôtels, Restaurants

flegoupil@kpmg.fr

02 14 37 55 00

Source : L'Hôtellerie N°3538

KPMG partenaire de ZenChef

Afin d'accompagner les restaurateurs dans ce virage digital, KPMG a mis en place un partenariat avec ZenChef. Les clients KPMG bénéficient ainsi de conditions préférentielles avec ce partenaire. N'hésitez pas à nous contacter !

Pour plus d'informations : www.zenchef.fr

Montant de la redevance audiovisuelle 2017

Le montant de la contribution à l'audiovisuel public est fixé à 138 € en France métropolitaine et à 88 € dans les départements d'outre-mer pour l'année 2017.

Les professionnels sont redevables de cette taxe sur la base du nombre de postes détenus dans leur établissement. Il existe des abattements en cas de détention de plusieurs appareils :

	France métropolitaine *	DOM *
Les 2 premiers postes	138 €	88 €
Du 3^{ème} au 30^{ème} poste (abattement de 30 %)	96,60 €	61,60 €
Du 31^{ème} au dernier (abattement de 35 %)	89,70 €	57,20 €

Il résulte des dispositions des articles 1605-II-2° et 1605 ter-1° du CGI que la contribution à l'audiovisuel public est due pour chaque appareil récepteur de télévision ou dispositif assimilé permettant la réception de la télévision détenue par un redevable professionnel au 1^{er} janvier de l'année.

La contribution doit être déclarée sur l'imprimé n° 3310A ou sur la déclaration annuelle de TVA.

*Coût par appareil

Source : <https://www.service-public.fr>

Restauration rapide : Choisir des conditionnements respectueux de l'environnement

Avec des consommateurs de plus en plus sensibles à la protection de l'environnement, le choix des emballages peut devenir un outil de fidélisation.

De nombreuses propositions en matière de conditionnements dits écologiques existent. Seuls les emballages qui utilisent des matières premières végétales sont biodégradables et compostables, donc vraiment renouvelables.

D'autres sont fabriqués à partir de matières premières recyclées ou indiquent être recyclables, ce qui ne signifie pas qu'ils auront automatiquement une seconde vie. Pour cela, ils doivent être triés.

Les conditionnements fabriqués à partir de végétaux

Ces matières premières garantissent l'aspect biodégradable et compostable de l'emballage à savoir :

- le bois,
- le bambou,
- le palmier,
- les papiers et cartons à base de cellulose pure,

- le PLA (amidon de maïs converti en polyester thermoplastique),
- la pulpe de canne à sucre (assiettes, bols, pots, boîtes à sandwichs ou à burgers, gobelets, saladiers, serviettes en papier).

Les emballages recyclables

Ils peuvent être recyclés à condition d'être triés et de ne pas avoir été souillés par des matières grasses à savoir : le PET (plastique recyclé), les cartons recyclés, le kraft.

Enfin, les barquettes en plastique ou en polystyrène ne sont pas recyclables.

Source : <http://www.lhotellerie-restauration.fr>

Laveries automatiques dans les campings : Priorité à la sécurité et à la qualité de lavage

Par le décret 2012-412 du 23 mars 2012, les machines à laver avec chargement par le dessus doivent obligatoirement disposer depuis le 1^{er} juillet 2013 d'un système de double verrouillage. Si tel n'est pas le cas, il devient urgent de les mettre aux normes.

Aujourd'hui, les gérants de camping disposent de deux solutions pour leur laverie :

- Soit ils achètent le matériel,
- Soit le propriétaire de camping laisse les clés de sa laverie à un professionnel qui y dépose son matériel et gère l'ensemble.

Dans le premier cas, les campings font payer la prestation à leurs clients et amortissent le matériel en deux ans environ.

Avec le dépôt, le fonctionnement de la laverie est transparent pour le gérant de camping. La réparation et le changement de machine sont prises en charge par le prestataire de services qui reverse une quote-part de chiffres d'affaires au gérant.

Source : <http://www.decisions-hpa.com>

Campagne de communication : au resto « la vie a du goût »

Une campagne de communication de 4 mois a été lancée par la restauration et la Direction Générale des Entreprises.

L'objectif est de faire revenir les clients au restaurant en valorisant tous les types de restaurant. Pour cela, une communication par TV, radio et sur le web (www.lavieauresto.fr) assortie d'un jeu concours a été déployée.

Pour participer, il suffit aux clients de renvoyer la photo ou la photocopie d'une addition sur ce site ou par courrier. Les vainqueurs, tirés au sort chaque semaine, recevront un bon cadeau de 20 € à dépenser dans le restaurant de leur choix.

Source : www.snacking.fr

Statistiques

Activités	NB Ent.	Janvier 2017		Cumul depuis 1 ^{er} janvier		Cumul mobile sur 12 mois		NB Ent.	
		CA Moyen en K€	Evol. / 2016	CA Moyen en K€	Evol. / 2016	CA Moyen en K€	Evol. sur 1 an	↗	↘
Bar-Hôtellerie Restauration	2214	14	-3.4%	14	-3.4%	209	0.1%	1104	1110
Hôtel-Restaurant	244	19	-1.8%	19	-1.8%	319	0.4%	121	123
Hôtellerie de plein air	26	21	2%	21	2%	405	5.5%	15	11
Restauration	1360	15	-3.3%	15	-3.3%	204	0.5%	713	647
Café	584	12	-5.2%	12	-5.2%	167	-1.6%	255	329

Activités	NB Ent.	Février 2017		Cumul depuis 1 ^{er} janvier		Cumul mobile sur 12 mois		NB Ent.	
		CA Moyen en K€	Evol. / 2016	CA Moyen en K€	Evol. / 2016	CA Moyen en K€	Evol. sur 1 an	↗	↘
Bar-Hôtellerie Restauration	2448	16	-1.5%	31	-2.5%	220	-0.4%	1173	1275
Hôtel-Restaurant	288	26	-2.8%	48	-2.6%	358	-1.3%	123	165
Hôtellerie de plein air	28	15	-1.7%	35	3.1%	392	5.3%	16	12
Restauration	1516	16	-0.2%	31	-1.9%	210	0.0%	772	744
Café	616	12	-4.6%	24	-4.5%	171	-1.5%	262	354



kpmg.fr/mediasocial



Enoncé en matière de confidentialité | Mentions légales

Informatique et liberté : vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent (article 34 de la loi "informatique et liberté" du 6 janvier 1978) en envoyant un email à l'adresse suivante : iriaux@kpmg.fr

© 2017 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.